

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 NOVEMBRE 2014**Objet : PARTENARIAT POUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL DANS LE BTP**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN

Intervention de M. Gilbert GROSSAT

Dans le contexte difficile que traverse actuellement le BTP, les fortes tensions sur le marché du travail favorisent le développement de pratiques illégales.

Aussi, des actions de prévention doivent être mises en œuvre pour éviter les dérives qui génèrent une distorsion de concurrence, des conséquences sur la qualité des prestations fournies et précarisent les salariés.

Les pouvoirs publics, engagés dans la lutte contre toutes les formes irrégulières de travail et d'emploi, proposent donc à l'ensemble des acteurs publics et professionnels la signature d'une "**convention départementale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal dans le secteur du BTP dans le département de l'Ain**", à l'initiative de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Procureur de la République.

Conclue pour deux ans, cette convention comporte des actions d'information, de prévention, de vigilance et de contrôle.

Comme nos collègues des Métiers et de l'Artisanat et en soutien de la FBTP 01, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention.

L'Assemblée, vu l'exposé du Vice-président Secrétaire, autorise le Président à signer la convention départementale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal dans le secteur du BTP dans le département de l'Ain.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	24
- Nombre de voix pour	24
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président